

EDS propose des cours de danse, de sport et des activités favorisant la santé et le bien-être chez les jeunes et les adultes. Sauf accord écrit contraire, les présentes Conditions Générales s'appliquent à toutes les prestations réalisées par EDS.

Table des matières

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES	1
1.1 COURS D'ESSAI	1
1.1 DOSSIER D'INSCRIPTION	1
1.2 CONFIRMATION ET ENGAGEMENT	2
3. ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION	2
4. TARIFS ET PAIEMENT	2
5. ANNULATION DE COURS & MODALITE DE REMBOURSEMENT	2
5.1 ANNULATION PAR EDS	2
5.2 – SEUILS D'ANNULATION.....	2
5.3 - MODALITE DE REMBOURSEMENT.	2
6. REMPLACEMENT DU PROFESSEUR.	3
7. DURÉE DE L'ABONNEMENT	3
8. EXCLUSION D'UN ADHÉRENT	3
8.1. COMPORTEMENT	3
8.2 RESPECT DU MATERIEL	3
RÈGLEMENT INTÉRIEUR	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1- Cours d'essai

Les cours d'essai sont ouverts aux nouveaux adhérents à partir de septembre, sous réserve de places disponibles.

- Chaque élève dispose d'un cours d'essai gratuit.
- À l'issue de ce cours, l'engagement annuel est réputé confirmé, sauf désistement dans un délai de 4 jours calendaires.
- La demande d'annulation doit être envoyée par email à edsinfos@gmail.com avec pour objet : « **ANNULATION.** »
- Sans réponse sous 48h, l'élève ou son représentant légal doit appeler le 06.24.02.57.38 pour confirmer le désistement.
- En l'absence de cette procédure, l'inscription est considérée comme définitive et le montant total dû.

2 FORMALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription aux activités de Energy Danse Sport & Santé (EDS) est obligatoirement réalisée en ligne via le site officiel : www.energy-dance.fr.

Aucune inscription ne pourra être validée par un autre canal.

1.2-Dossier d'inscription

Pour être recevable, le dossier doit comporter :

Le formulaire d'inscription complété en ligne, et reçu par mail, **avec le nom de l'adhérent concerné.**

*Cette exigence vise à garantir la **cohérence entre les informations administratives**, notamment en cas de règlement par chèque ou autre moyen de paiement. En particulier, lorsque le paiement est effectué par un tiers (responsable légal, parent n'ayant pas le même nom , etc.), il est impératif que le nom de l'adhérent soit clairement identifié afin d'éviter toute confusion ou difficulté de traitement.*

- Le choix du ou des cours souhaités

- Le règlement correspondant (adhésion + cours), en une ou plusieurs fois selon les modalités proposées
- L'acceptation des Conditions Générales de Vente, validée électroniquement

Tout dossier incomplet ou non finalisé sur le site ne pourra être pris en compte.

1.3- Confirmation et engagement

L'inscription est considérée comme définitive dès validation du paiement et réception du mail de confirmation. Elle vaut engagement pour l'année scolaire en cours, sauf disposition contraire prévue dans les présentes Conditions Générales.

3. ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L.121-20-2 du Code de la consommation, aucun droit de rétractation ne s'applique aux prestations de loisirs à date fixe.

Aucun remboursement ne sera effectué après inscription

4. TARIF ET PAIEMENT

- Tarifs 2026–2027

- Adhésion annuelle : 18 €
- Cours 45 min : 257 €
- Cours 1h : 302 €
- Cours 1h15 ou 1h30 : 335 €
- Danse à deux (couple) : 585 €

4.2 Modalités de paiement

- Cours d'essai : 1 gratuit, 2ème à 8,50 € sur demande
- Paiement : chèque, espèces (sur RDV), carte bancaire via HelloAsso
- Paiement en plusieurs fois : jusqu'à 5 chèques déposés ensemble
- Rejet de paiement : pénalité de 6 €
-
- En cas de non-paiement, accès aux cours suspendu et résiliation possible

5. Annulation de cours & modalité de remboursement

5.1 Annulation par EDS

Energy Danse Sport & Santé (EDS) ne prévoit aucun remboursement, sauf en cas d'annulation d'un cours par l'association, notamment pour :

- Nombre d'inscriptions insuffisantes
- Impossibilité de remplacement du professeur sur une période prolongée
- Dans ces cas :
 - Si le cours est annulé **avant son démarrage**, le remboursement est **intégral**
 - Si le cours est annulé **en cours d'année**, le remboursement est effectué **au prorata des séances restantes**, déduction faite des séances déjà dispensées voir chapitre 5.3, l'adhésion reste acquise au club.

5.2 – Seuils d'annulation

Afin de garantir la viabilité financière et pédagogique des cours proposés, Energy Danse Sport & Santé (EDS) se réserve le droit d'annuler un cours lorsque le nombre d'inscriptions est inférieur aux seuils suivants :

- **Moins de 10 inscrits** pour les cours dispensés dans les locaux d'EDS
- **Moins de 12 inscrits** pour les cours dispensés dans une salle extérieure

*Ces seuils sont calculés sur la base d'un **tarif plein par inscrit**.*

*En cas d'application de **tarifs réduits**, les seuils peuvent être **rehaussés** afin de garantir l'équilibre économique du cours.*

*Dans ces cas d'annulation pour inscriptions insuffisantes, **un remboursement est prévu** selon les modalités définies à l'article 5.3*

*Toutefois, le **professeur peut proposer le maintien du cours**, en accord avec le bureau ou sur **validation expresse du bureau**, si les conditions pédagogiques et financières le permettent. Cette décision reste à l'appréciation souveraine du bureau, dans le respect des statuts de l'association et de son intérêt général.*

5.3 Modalité de remboursement.

- **Retenue de 10 € par séance réellement dispensée.**

Ces retenues couvrent les frais fixes engagés, la rémunération du professeur et les charges administratives liées à l'organisation du cours.

Les décisions du bureau, notamment en matière d'organisation ou de remboursement, sont prises dans le respect des statuts de l'association et de son intérêt général.

*Elles sont **souveraines** et ne font pas l'objet de **justification individuelle** auprès des adhérents.*

6. REMPLACEMENT DU PROFESSEUR.

EDS se réserve le droit de remplacer un professeur sans recours ni remboursement.

7. DURÉE DE L'ABONNEMENT

- Environ 32 à 35 séances par an selon le calendrier scolaire et les jours fériés
- Vacances : selon le calendrier de la zone A

8. EXCLUSION D'UN ADHÉRENT

Energy Danse Sport & Santé (EDS) se réserve le droit d'exclure, **sans préavis ni dédommagement**, tout adhérent dont le comportement nuit au bon déroulement des cours, à la sécurité du groupe ou à l'intégrité morale de l'équipe pédagogique.

Les motifs d'exclusion peuvent inclure, sans s'y limiter :

- Comportement irrespectueux, agressif ou perturbateur
- Non-respect répété du règlement intérieur ou des consignes du professeur
- Atteinte à l'image ou au fonctionnement de l'association
- Attitude ayant entraîné des désagréments pour l'organisation des événements organisés par le club - ex : l'annulation de dernière minute causant des désagréments peuvent entraîner l'exclusion du membre, pour la / les saisons à venir, le professeur est souverain dans cette décision.
- Refus de se conformer aux règles de fonctionnement, de sécurité ou d'hygiène

*L'exclusion est prononcée par la direction de l'association, **sans possibilité de remboursement**, même partiel, des sommes versées au titre de l'inscription ou de l'adhésion.*

8.1. Comportement

Tout comportement irrespectueux, violent, discriminatoire ou harcelant entraînera l'exclusion immédiate et définitive, **sans aucun remboursement**.

8.2 Respect du matériel

Les élèves s'engagent à respecter l'ensemble du matériel mis à disposition dans les salles de cours, qu'il soit propriété d'Energy Danse Sport & Santé (EDS) ou prêté par un partenaire.

- L'utilisation du matériel (sono, accessoires, tapis, chaises, etc.) est **strictement encadrée** et doit se faire **uniquement sur autorisation du professeur**.
- Tout **détournement, usage inapproprié ou dégradation volontaire** du matériel pourra entraîner des **mesures disciplinaires**, voire l'exclusion de l'élève, sans remboursement.
- En cas de **dommage causé par négligence ou non-respect des consignes**, l'élève ou son représentant légal pourra être tenu responsable des frais de réparation ou de remplacement.

Le respect du matériel est une condition essentielle au bon déroulement des cours et à la sécurité de tous.

En validant son inscription, chaque adhérent reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente et s'engage à les respecter dans leur intégralité, dans un esprit de respect, de convivialité et de responsabilité partagée.